

lauben war in der obigen Angelegenheit eine Vermittlerrolle zugefallen -]¹ ...
 Au R Pere [Fulvio] F o n t a n a, et au R Pere [Antonio] M a r i a n i [- bei-
 des Jesuiten und eben damals in Zug als Volksmissionare tätig -]² mes compli-
 mens."

1) vgl. etwa AH 7/89

2) s. AH 1/111. Wie dem ersten Abschnitt von AH 60/81 zu entnehmen ist, beab-
 sichtigte offenbar auch Luzern eine Volksmission durchzuführen.

Original - AH 60, 141

82

1705 Februar 23., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI]
 BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II.
 ZURLAUBEN]

"J'en ay pas encore pû parler avec ... L'avoyer [von Luzern, Johann Rudolf]
 D u r l e r, a cause de son jndisposition, mais je me suis abouché avec ...
 [Jakob] B a l t h a z a r d [Luzerner Ratsherr], et apres les affaires de la
 Diette [- damit dürfte wohl die gemeineidg. Tagsatzung vom 29. Januar 1705
 in Baden gemeint sein -]¹, je me Suis entretenu longtems avec luy [- Baltha-
 sar hatte bei der Behandlung des Neukirchergeschäfts auf obgenannter Tagsat-
 zung den erkrankten Dürler zu vertreten -]² Sur la Negociation des Venitiens
 touchant la levée, et l'alliance qu'jls pretendent faire, ou dans les Cantons
 Catholiques ou dans les protestans, ou dans les uns et les autres, Comme nous
 vous pouvons parler ... Confidemment, je ne doute pas que vous ne Contribué
 de votre côté à detruire cette negociation, d'autant plus qu'elle est trom-
 peuse, que la Republique la propose pour amuser Ses sujets de terre ferme, et
 pour empescher ... les Suisses de poursuivre l'jdée de la Mediation de paix
 [- Intervention der eidg. Orte zugunsten einer Beendigung des Krieges zwischen
 Frankreich und Spanien einerseits und Oesterreich andererseits und der Wieder-
 herstellung des Friedens in Europa -]³ a laquelle utilité et gloire ... les
 Venitiens Se disposoient comme une ressource pour reparer les malheurs de Sa
 conduite, je Sçay positivement qu'jls se donnent de la teste contre la murail-
 le, parcequ'jls croient que les Suisses auront cet honneur, tout cela Mon
 Cher amy soit entre nous; Je ne doute point que ... le Comte [Luigi Ferdinan-
 do] de M a r s i l l j ne vous ait fait part de l'accident d'un homme qui

fit a Zug des demarches fort Suspectes, je le Cherche partout mais comme le bondrolle[?]⁴ avoit promis de retourner a Lucerne, et qu'il à defaude[!] l'hôte [einen der Luzerner Gastwirte gemeint] de Son Payement, ainsy je ne Sçay pas Si nous en trouverons plus la connoissance, cependant ... Marsillj est non Seulement Sous la protection de votre parolle dans ce ... Canton [Zug gemeint], mais encore Sous la protection de la foy publique, ainsy jl est jnutile de le recommander à un amy et à un Landame Regent Comme vous, Je vous prie ... d'estre toujours persuadé de la forte passion que j'ay de vous rendre service ...

Lucerne le 25 [Februar:]

Je recois votre lettre. Je vous attendrai avec impatience icy vendredy".

1) s. EA VI 2, 1207 (Nr. 574) wobei Stadt und Amt Zug durch Zurlauben vertreten war.

2) s. ebenda 1207 [Gesandtenliste] sowie 1215 n

3) s. ebenda 1214 1

4)

Le bon drolle

Original - AH 60, 142-143

83

1715 Mai 31., Luzern

A

SCHREIBEN DES [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, [AN DEN ZUGER AMMANN BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

Beretti-Landi bestätigt den Erhalt von Zurlaubens Schreiben vom 30. ds. "Je suis bien aise que les ratifications de l'alliance [mit Frankreich] Seront d'abord expediées Selon vous me marques, et que vous ayez eu plaisir des Chaines que Je vous ay envoyez.

Pour ce qui regarde le Salaire de M.^r le Comte abbe [Guidobaldo] G i u l i a n i [des Agenten der kath. Orte beim Hl. Stuhl]¹ Je dois vous dire que non obstant que Glaris [cath.], et Appenzel[-Innerrhoden] ne Sont que des demis Cantons Lucerne [der Vorort der kath. Orte] s'est déclaré de se faire fort de les faire payer chascun Son Contingent, comme tous les autres Cantons [cath.]; ainsy ... vous n'avez qu'envoyer vos ordres à ... [Joachim Passera de L a] C h a p e l l e [Secrétaire-Interprète an der franz. Ambassade] pour les 12 Louis de vostre Canton, et laisser le Soins du reste a celuy qui le doit avoir.